

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYE VHC

11^{ème} Rallye VHC du Florival – 8 et 9 Août 2025

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|---|--|
| Parution du règlement : 10 mai 2025 | |
| Ouverture des engagements : 10 mai 2025 | |
| Clôture des engagements : Lundi 28 juillet à minuit cachet de la poste faisant foi | |
| Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 2 août 2025 Parking Mahle Rouffach | |
| Vendredi 8 août 2025 Parking Mahle Rouffach | |
| Dates et heures des reconnaissances : Samedi 2 août 2025 de 9h à 19h..... | |
| Vendredi 8 août 2025 de 9h à 19h | |
| Vérifications administratives le : Vendredi 8 août de 18h à 21h Lieu : Parking Mahle Rouffach | |
| Samedi 9 août de 7h15 à 9h Lieu : Parking Mahle Rouffach | |
| Vérifications techniques le : Vendredi 8 août de 18h15 à 21h15 Lieu : Parking Mahle Rouffach | |
| Samedi 9 août de 7h30 à 9h15 Lieu : Parking Mahle Rouffach | |
| Heure de mise en place du parc de départ le Samedi 9 août de 6h30 à 9h30. Parking Mahle Rouffach | |
| 1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le Samedi 9 août à 8h30 Salle Polyvalente de Rouffach | |
| Publication des équipages admis au départ le Samedi 9 août 2025 à 9h45 Lieu : Parking Mahle Rouffach | |
| Publication des heures et ordres de départ le Samedi 9 août 2025 à 9h45 Lieu : Parking Mahle Rouffach | |
| Départ de : Rouffach, Parking Mahle à 10h | |
| Publication des résultats partiels le Samedi 9 août Parc Assistance / Parc de Regroupement / Parking Mahle Rouffach | |
| Arrivée à : Rouffach Parking Mahle à 20h02..... | |
| Vérifications finales Lieu : Garage Porhansl – 68360 SOULTZ..... | |
| Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC | |
| Publication des résultats du rallye le Samedi 9 août, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent, Parking Mahle Rouffach | |
| Remise des prix le Samedi 9 août Parking Mahle Rouffach | |
| La remise des prix aura lieu avant l'ouverture du parc fermé d'arrivée | |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Plaine de l'III organise le 11^{ème} Rallye régional VHC du Florival une épreuve automobile Régionale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

11^{ème} RALLYE VHC DU FLORIVAL

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 16 mai 2025. sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 399. en date du 16 mai 2025.

Comité d'Organisation

| | |
|--|--|
| Président : Gérard Winkler | |
| Secrétariat du Rallye, Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ | |
| Téléphone : 03.89.76.28.25 | |
| Permanence du Rallye : Salle Polyvalente de Rouffach | |
| Lieu, date, horaire : Vendredi 8 août de 18h à 22h, samedi 9 août de 6h à la fin du rallye | |

Organisateur technique

Nom : Ecurie Sport Auto Lefebvre

Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

| | |
|---|---|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | M. Licence n° |
| Commissaires Sportifs (au nombre de 2) | M. Gilbert HORALA. Licence n°12674 |
| | M. Serge BLONDEL Licence n°192216 |
| Directeur de Course Général | M. Franck MADER..... Licence n°187564 |
| Directeurs de Course Adjoint au PC | M. Daniel BLANQUIN Licence n°1941 |
| Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES | M Jean Jacques SICHLER..... Licence n°17673 |
| Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES | M. Francis ROMBOURG Licence n°34694 |
| Commissaire Technique responsable | M. Christian BONIN Licence n°1188 |
| Commissaires Techniques adjoints | M Vincent ANGELINI..... Licence n°206030 |
| | M. Raphaël DIPPERT Licence n°33491 |
| Médecin chef | M. Licence n° |
| Chargés des relations avec les concurrents | M. Licence n° |
| Chargé des relations avec la presse | M. Thierry HAASER Licence n°140495 |
| Chronométrateurs | Mme Nancy GIETZENDANNER..... Licence n°220615 |
| | Mme Adeline BENOIT Licence n°217180 |
| | M. Alain SICHLER Licence n°259784 |
| | Mme Sabine JEDREK Licence n°317059 |
| Classements | M. Gérard PEUREUX Licence n°11719 |
| | Mme Odile PEUREUX..... Licence n°11716 |

1.2P. ELIGIBILITE

Le 11^{ème} Rallye VHC du Florival compte pour le championnat de la Ligue Grand Est des Rallyes VHC et pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier leur inscription à l'issue de la clôture des engagements à l'adresse suivante : <https://www.icareraidingcompetition.fr/evenements> --> Rallye du Florival

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4. Toute personne qui désire participer au 11^{ème} rallye vhc du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 28 juillet. Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 2, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.1.9. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum (tout support confondu)

3.1.1.10. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 270 €
- Engagement pour équipage complet ASAPI : 230 €
- Engagement pour un seul membre ASAPI : 250 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 540 €

Une somme forfaitaire de 150 euros sera conservée par l'organisateur en cas de forfait après le 4 août 2025

3.1.1.11 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le chèque doit être établi à l'ordre de : ECURIE LEFEBVRE impérativement**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Le Parc Assistance situé sur le parking Mahle à Rouffach, sera accessible à partir de 18h le vendredi 8 août et devra être **IMPERATIVEMENT LIBERE LE DIMANCHE 10 août à 11HRS.**

En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

Les remorques seront garées sur les emplacements réservés et signalés sur le parking Mahle à Rouffach.

4.3.1.4 : Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- **D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,**
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour toutes infractions constatées.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 11^{ème} Rallye Régional VHC du Florival représente un parcours de 199,90 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale d'une longueur totale de 40 km.

L'épreuve spéciale est : « ES 1,2,3,4 : Col du Firstplan »

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 2 août 2025 de 9h à 19h

Vendredi 8 août 2025 de 9h à 19h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes et/ou Trophées et/ou Lots

Elle aura lieu le samedi 9 août 2025 à l'arrivée des concurrents.